RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2010



Sommaire

Décisions page 3 à 8

Prises par Monsieur le Président du SYCTOM du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2010 conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation de pouvoir du Comité qui lui a été conférée par la délibération n°C 1978 (06) du 14 mai 2008 et n°C 2057 (04) du 22 octobre 2008, modifiée par la délibération C 2154 (03) du 20 mai 2009.

DECISIONS

Liste des décisions prises par Monsieur le Président du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2010 conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation de pouvoir du Comité qui lui a été conférée par la délibération n°C 1978 (06) du 14 mai 2008 et n°C 2057 (04) du 22 octobre 2008, modifiée par la délibération C 2154 (03) du 20 mai 2009.

Décision DGST/2010/41 du 6 juillet 2010 portant sur la signature de l'avenant n°1 au marché n°08 91 009 relatif à la réalisation de fouilles archéologiques

Suite à la demande de l'INRAP de reporter à la date du 30 novembre 2010 le rapport final initialement prévue le 31 août 2010, signature avec cet organisme d'un avenant n°1 au marché n°08 91 009 conclu le 25 février 2008, relatif à la réalisation de fouilles archéologiques. Cet avenant qui n'a pas d'incidence financière prend effet à compter de la date de notification.

Décision DGST/2010/42 du 6 juillet 2010 portant signature du marché à procédure adaptée n° 10 91 041 conclu avec la société Techniques Topo relatif à la réalisation de travaux topographiques

Attribution et signature du marché n°10 91 041 avec la société Techniques Topo relatif à la réalisation de travaux topographiques pour un montant minimum de 15 000 € TTC et un montant maximum de 65 000 € TTC. Le marché est prévu pour une durée de 6 mois à compter de la notification du 1^{er} ordre de service.

Décision COMM/2010/43 du 7 juillet 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 039 relatif à la conception et à l'organisation de l'inauguration du centre de traitement multifilière de déchets ménagers ISSEANE

Attribution et signature du marché à prix unitaires n°10 91 039 à la société AUDASCENE pour un montant de 68 500 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de démarrage du 1^{er} bon de commande.

Décision DGST/2010/44 du 22 juillet 2010 portant attribution du marché n°10 91 051 relatif aux travaux d'aménagement du circuit de visite du centre multifilière de traitement des ordures ménagères ISSEANE à la société GTIE INFI

Attribution et signature du marché n°10 91 051 relatif aux travaux d'aménagement du circuit de visite du centre multifilière de traitement des ordures ménagères ISSEANE avec la société GTIE INFI pour un montant maximum évaluatif de 382 959,32 € HT comprenant un forfait de 356 241,23 € HT. Le marché est prévu pour une durée de 6 mois à compter de la date prescrite par le 1^{er} ordre de service, jusqu'à levée complète de toutes réserves.

Décision DGAEPD/2010/45 du 22 juillet 2010 portant signature de l'avenant n°9 au marché n°06 91 056 conclu avec la société TSI relatif à l'exploitation du centre de tri et de valorisation énergétique ISSEANE

Signature de l'avenant n°9 au marché n°06 91 056 conclu avec la société TSI le 26 juillet 2006, relatif au remplacement de la Taxe Professionnelle (TP) par la Contribution Economique Territoriale (CET). Cet avenant qui est sans incidence financière prend effet à compter de la date de notification.

Décision DGST/2010/46 du 22 juillet 2010 portant attribution du marché à procédure adaptée n°10 91 045 relatif au lot 34 « gardiennage » de l'opération de prolongation de la durée d'exploitation du centre lvry/Paris XIII

Attribution et signature du marché n°10 91 045 passé selon la procédure adaptée, relatif au lot 34 « gardiennage » de l'opération de prolongation de la durée d'exploitation du centre lvry/Paris XIII avec la société GPS pour un montant de 69 533,28 € HT. La durée globale du marché est fixée à 18 mois à partir du 1^{er} ordre de service émis après notification.

Décision DGAEPD/2010/47 du 22 juillet 2010 portant sur la signature de l'avenant n°1 aux marchés n°10 91 011 et n°10 91 012 conclu avec le groupement NICOLLIN-SITA IDF relatifs à la réception, au tri et au conditionnement de produits triés issus des objets encombrants – secteur Sud Ouest (lots n°1 et 2)

Signature de l'avenant n°1 aux marchés 10 91 011 et 10 91 012 conclus avec le groupement NICOLLIN SITA IDF le 30 mars 2010, relatif à la modification de la nature juridique du groupement passant de groupement conjoint à groupement solidaire. Cet avenant sans incidence financière prend effet à compter du 1^{er} avril 2010.

Décision DMAJ/2010/48 du 22 juillet 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 050 avec le cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE, relatif à l'assistance juridique et à la représentation du SYCTOM devant les juridictions

Attribution du marché à bons de commande sans minimum ni maximum n°10 91 050 au cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE. Le marché est conclu pour une durée de un an renouvelable trois fois à compter de la date du 1^{er} bon de commande.

Décision DMAJ/2010/49 du 22 juillet 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 049 avec le cabinet SEBAN & ASSOCIES relatif à l'assistance juridique et à la représentation du SYCTOM devant les juridictions

Attribution du marché à bons de commande sans minimum ni maximum n°10 91 049 au Cabinet SEBAN & ASSOCIES. Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter de la date du 1^{er} bon de commande.

Décision DMAJ/2010/50 du 22 juillet 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 048 avec le Cabinet SATORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & ASSOCIES relatif à l'assistance juridique et à la représentation du SYCTOM devant les juridictions

Attribution du marché à bons de commande sans minimum ni maximum n°10 91 048 au Cabinet SATORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & ASSOCIES. Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter de la date du 1^{er} bon de commande.

Décision DPIS/2010/51 du 29 juillet 2010 portant sur la signature de la proposition n°D321/031327/001004 en vue du raccordement au réseau public de distribution d'électricité HTA de l'installation électrique du centre à Saint-Denis

Signature de la proposition n°D321/031327/001004 avec la société ERDF en vue du raccordement au réseau public de distribution HTA de l'installation électrique du centre de Saint-Denis pour un montant de 2 833,67 € TTC.

Décision DGAEPD/2010/52 du 29 juillet 2010 portant sur la signature de l'avenant n°5 au marché n°08 91 016 conclu avec la société GENERIS relatif à l'exploitation du centre de tri des collectes sélectives de Sevran

Signature de l'avenant n°5 au marché n°08 91 016 passé avec la société GENERIS relatif au remplacement de la Taxe Professionnelle (TP) par la Contribution Economique Territoriale (CET). Cet avenant prend effet à compter de la date de notification.

Décision DGAEPD/2010/53 du 29 juillet 2010 portant sur la signature de l'avenant n°1 au marché n°09 91 044 conclu avec la société GENERIS relatif à l'exploitation du centre de tri des collectes sélectives de Nanterre

Signature de l'avenant n°1 au marché n°09 91 044 passé avec la société GENERIS relatif au remplacement de la Taxe Professionnelle (TP) par la Contribution Economique Territoriale (CET). Cet avenant prend effet à compter de la date de notification.

Décision DGST/2010/54 du 4 août 2010 portant sur la signature du contrat de branchement sanitaire DN 60 et INCENDIE Dn 200 mm de terre du centre de tri Paris 15 avec eau de Paris

Signature du devis n°2009000303 valant accord pour les travaux de branchement sanitaire DN 60 et INCENDIE Dn 200 mm de terre du centre de tri Paris 15, avec création d'une chambre sous trottoir et pose des systèmes de comptage dans le local compteur. Le montant de ces prestations s'élève à 170 009.41 €TTC.

Décision DGST/2010/55 du 5 août 2010 portant sur l'attribution du marché à procédure adaptée n°10 91 052 relatif aux études, à la fabrication, au transport, au montage et à la mise en service d'une désodorisation au centre ISSEANE

Attribution et signature du marché n°10 91 052 passé selon la procédure adaptée, relatif aux études, à la fabrication, au transport, au montage et à la mise en service d'une désodorisation au centre de tri ISSEANE avec le groupement WESTRAND/CTIM/BRESCHARD pour un montant de 157 158,72 € HT. La durée globale du marché est fixée à 12 mois à partir du 1^{er} ordre de service.

Décision DGAFAG/2010/56 du 5 août 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 054 relatif à la maintenance, l'entretien, la télésurveillance et la désincarcération d'un ascenseur au 57 Boulevard de Sébastopol à Paris 1^{er}

Attribution du marché, en procédure adaptée, à prix forfaitaire n°10 91 054 à la société OTIS PPS pour un montant de 1 450 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois à compter de la notification.

Décision DGST/2010/57 du 5 août 2010 portant sur l'attribution du marché n°10 91 042 relatif à la mission de vérification « CONSUEL » des installations électriques pour le centre de tri Paris 15

Attribution et signature du marché, en procédure adaptée, n°10 91 042 relatif à la mission de vérification « CONSUEL » des installations électriques pour le centre de tri Paris 15 avec la société Qualiconsult Exploitation pour un montant de 5 350,00 € HT. Le marché est prévu pour une durée globale de trois mois à compter de l'ordre de service postérieur à sa date de notification, dont deux semaines maximum pour l'exécution des prestations.

Décision DGST/2010/58 du 5 août 2010 portant sur l'attribution du marché n°10 91 043 relatif à l'aménagement du circuit de visite pour le centre de tri Paris 15 (lot A – Enseignes) à la société EXPOGRAPH

Attribution et signature du marché, en procédure adaptée, n°10 91 043 relatif à l'aménagement du circuit de visite pour le centre de tri Paris 15 (lot A − Enseignes) avec la société EXPOGRAPH pour un montant de 91 980,00 € HT. Le marché est prévu pour une durée de 6 mois à compter de sa date de notification.

Décision DGST/2010/59 du 5 août 2010 portant sur la signature de la convention d'occupation temporaire du terrain situé 13/15, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine

Signature d'une convention d'occupation temporaire du terrain sis 13/15, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine avec la société PANIS, propriétaire du terrain, pour une durée d'un an et à titre gracieux. Cette occupation a pour objet de permettre la réalisation d'une campagne de reconnaissance géotechnique et la surveillance du niveau de la nappe phréatique au droit de l'emplacement prévu pour réaliser le tunnel reliant le futur centre à la Seine.

Décision DGAFAG/2010/60 du 13 août 2010 portant sur la signature de l'avenant n°1 au marché n°10 91 040 relatif à la recherche de locaux administratifs de 350 à 400 m² à louer autour du 1er arrondissement de Paris

Signature de l'avenant n°1 relatif à la prolongation d'une durée de 3 mois du marché n°10 91 040 conclu avec la société GEMOFIS. Cet avenant prend effet à compter du 22 août 2010, il est sans incidence financière.

Décision DGST/2010/61 du 13 août 2010 portant attribution du marché n°10 91 044 relatif à l'aménagement du circuit de visite pour le centre de tri Paris XV – Lot D : Maquette

Attribution et signature du marché, en procédure adaptée, n°10 91 044 relatif à l'aménagement du circuit de visite pour le centre de tri Paris XV (lot D − Maquette) avec la société AMAU pour un montant de 12 985,00 € HT. Le marché est prévu pour une durée de 4 mois à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des prestations.

Décision DGAFAG/2010/62 du 13 août 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 055 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien des bâtiments administratifs du SYCTOM

Attribution du marché, en procédure adaptée, à prix unitaire n°10 91 055 à la société DIC INGENIERIE pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 20 000 € HT annuel. Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de démarrage prescrite dans le 1^{er} bon de commande et renouvelable deux fois par reconduction expresse à la date anniversaire du marché.

Décision DGAFAG/2010/63 du 2 septembre 2010 portant sur la signature du marché n°10 91 053 relatif à la mise en conformité d'un ascenseur et l'installation d'un dispositif de détection de surcharge- Lot n° 1

Attribution et signature du marché, en procédure adaptée, à prix forfaitaire n°10 91 053 avec la société EURO-ASCENSEURS pour un montant de 6 012 € HT. Le marché est conclu pour une durée de 4 mois à compter de la date de démarrage prescrite dans le 1^{er} bon de commande

Décision DRH/2010/64 du 6 septembre 2010 portant sur la signature d'une convention de formation n°10-0448 relative à une préparation au concours de rédacteur territorial par correspondance

Signature d'une convention entre le SYCTOM et le Centre National d'Enseignement à Distance afin de permettre à un agent de suivre une préparation au concours de rédacteur territorial pour un montant de 470 € TTC.

Décision DRH/2010/65 du 9 septembre 2010 portant sur la signature d'une convention relative à une formation en vue de l'habilitation électrique BC-HC, B2V-H2V

Signature d'une convention entre le SYCTOM et l'organisme AFORELEC afin de permettre à un agent de suivre une formation du 27 au 29 septembre 2010 en vue de l'habilitation électrique BC-HC, B2V-H2V, pour un montant de 1 087,36 €TTC.

Décision DGAFAG/2010/66 du 10 septembre 2010 portant sur la signature d'un contrat de garde-meubles pour le stockage du mobilier de la base-vie de chantier Isséane

Signature d'un contrat de garde-meubles entre le SYCTOM et la société JEP pour un volume de 174 m³ dans un hangar de stockage. Le contrat prévoit une prestation forfaitaire de 870 € HT mensuelle, pour une surface dédiée au mobilier du SYCTOM estimée à 174 m³. Le SYCTOM pourra mettre fin au contrat sans indemnité en respectant un préavis minimum de quinze jours.

Décision DGST/2010/67 du 13 septembre 2010 portant attribution du marché à procédure adaptée n°10 91 056 relatif à la campagne réglementaire de mesures des retombées atmosphériques par collecteurs de précipitation concernant les centres de valorisation énergétique des déchets ménagers du SYCTOM pour l'année 2010

Attribution et signature du marché n°10 91 056, passé selon la procédure adaptée conformément aux articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics, relatif à la campagne réglementaire de mesures des retombées atmosphériques par collecteurs de précipitation concernant les centres de valorisation énergétique des déchets ménagers du SYCTOM pour l'année 2010, avec la société SGS MULTILAB, pour un montant de 45 500,68 € HT. La durée du marché est fixée à six mois à compter de la date du premier ordre de service.

Décision DGAFAG/2010/68 du 24 septembre 2010 portant sur la signature d'une convention d'occupation du Port National avec Ports de Paris

Signature d'une convention d'occupation d'un terre-plein de 1 172 m² au Port National avec Ports de Paris et la société TIRFER SAS. Cette convention conclue pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2010, est renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année jusqu'au 31 décembre 2015. La convention prévoit une redevance dont la valeur annuelle est de 7 855,33 € HT (valeur 2010), pour la partie fixe et de 23 565,99 € HT (valeur 2010) pour la partie ristournable, indexée sur l'indice du coût de la construction publié à l'INSEE. Cette convention correspond à un renouvellement d'occupation du site en vue de permettre le transbordement de mâchefers provenant de l'usine d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry/Paris 13.

Décision DRH/2010/69 du 29 septembre 2010 portant sur la signature d'une convention relative à une formation sur la métrologie des odeurs

Signature d'une convention entre le SYCTOM et l'organisme GUIGES Environnement afin de permettre à un agent de suivre la formation sur la métrologie des odeurs pour un montant de 1 250 € HT.